



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES YVELINES
DE TIR A L'ARC organise



TROPHÉE des MIXTES

Samedi 07 février 2026

Samedi 21 et Dimanche 22 février 2026



Trophée départemental des Mixtes

Manche Salle (tir à 18m) (Qualificatif pour le Trophée National des Mixtes)

Nous serons accueillis selon les catégories à COIGNIERES ou à VOISINS-LE-BRETONNEUX.

HORAIRES et LIEU de TIR:

- **Catégorie : Arc Classique Néo-licenciés** (1ère licence prise à partir du 01/09/2024 et Toutes catégories d'âge)

Organisateur	Compagnie des Archers de COIGNIERES
Lieu	Au Gymnase du Moulin à Vent, Rue du Moulin à Vent à Coignières
Date et Horaires	Samedi 07/02/2026 – Greffe: 8h30, Début du tir: 9h00 -2 volées d'échauffement
Date Limite	Pour l'inscription des équipes : 24 janvier 2026

- Les archers participants au Trophée des Mixtes peuvent également participer lors de ce WE au concours débutant (avec passage de flèches) de Coignières. Reportez-vous au mandat du concours débutants de Coignières pour vous inscrire pour le passage de flèches.

- **Catégories : Arcs à poulies** (U15, U18, U21, S1, S2, S3) et **Arc Nus** (Toutes catégories d'âge)

Organisateur	Compagnie d'Arc de VOISINS-LE-BRETONNEUX
Lieu	Au Gymnase des Pyramides, 4 Mail de Schenefeld à Voisins le Bretonneux
Date et Horaires	Samedi 21/02/2026 – Greffe: 8h30, Début du tir: 9h00 -2 volées d'échauffement
Date Limite	Pour l'inscription des équipes : 7 février 2026

- **Catégories : Arcs classique**

Organisateur	Compagnie d'Arc de VOISINS-LE-BRETONNEUX
Lieu	Au Gymnase des Pyramides, 4 Mail de Schenefeld à Voisins le Bretonneux
Date et Horaires	Dimanche 22/02/2026 – Greffe: 14h, Début du tir: 14h30 -2 volées d'échauffement
Date Limite	Pour l'inscription des équipes : 7 février 2026

ATTENTION, le nombre d'équipes est limité à 20, 16 ou 8 selon les catégories. (la priorisation est expliquée dans le "Règlement du Trophée Départemental des Mixtes").

Pour inscrire vos équipes de club, retournez le bordereau d'inscription à tdm78@archers78.fr

Les frais d'inscription sont de 18€ par équipe (8€ sont pris en charge par le CDY) mais il est demandé de régler la participation pour les 2 manches, soit **20€ par équipe**.

Pour les modalités de règlement des coûts de participation, se reporter au document "Règlement du Trophée Départemental des Mixtes".

RECOMPENSE : Le Trophée CDY des Mixtes sera décerné après la manche extérieure en avril 2026.

N'OUBLIEZ PAS : Les équipes doivent porter leur tenue de club.

CDY – C/O Vincent COPPOLA – 13 Allée de l'Abbé Emile Bois – 78560 LE-PORT-MARLY N° Agrément FFTA : 08 78 000

Mail : president@archers78.fr, Adresse Internet : www.archers78.fr, SIREN = 449 818 160

Partenaires institutionnels : Conseil Départemental 78 et SDJES-78